



Conduite d'un tracteur à 14 ans ?

Par **laure_old**, le **02/06/2008** à **14:45**

Il me semble que la conduite d'un tracteur est autorisée dès 16 ans si le mineur est issu d'une famille d'agriculteurs.

Si la personne a moins de 16 ans peut-elle toutefois circuler sur un chemin privé commun ou sur la route pour se rendre dans un champs ?

que risquent ces personnes ?

merci pour vos réponses.